

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

72-11-CA

B E T W E E N:

E N T R E

510839 NB LTD.

510839 NB LTD.

INTENDED APPELLANT

APPELANTE ÉVENTUELLE

- and -

-et-

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK

INTENDED RESPONDENT

INTIMÉE ÉVENTUELLE

Motion heard by:
The Honourable Justice Bell

Motion entendue par :
L'honorable juge Bell

Date of hearing:
June 15, 2011

Date de l'audience :
Le 15 juin 2011

Date of decision:
June 15, 2011

Date de la décision :
Le 15 juin 2011

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the Intended Appellant:
Mario Charlebois on the question of the intended
appellant's right to be represented by a non-
lawyer.

Pour l'appelante éventuelle :
Mario Charlebois, sur la question du droit de
l'appelante éventuelle d'être représentée par une
personne qui n'est pas un avocat.

For the Intended Respondent:
Pierre R. Ouellette and Maya A. Hamou

Pour l'intimée éventuelle :
Pierre R. Ouellette et Maya A. Hamou

DECISION

DÉCISION

The Notice of Motion for Leave to Appeal is
quashed without costs.

L'avis de motion en autorisation d'appel est annulé
sans dépens.